

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que, lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le mardi le 1er avril 2025 à 19 h 30, à la Mairie, 9, rang de la Montagne, le Conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante, déposée Isabelle Higgins :

Lot # 5 192 252, zone RUR-8, 25 chemin du Tournant-de-la-Rivière

L'objet de la présente demande de dérogation mineure est à l'effet d'autoriser une hauteur de 3,2 mètres au garage annexé d'un abri. La hauteur maximale autorisée au règlement de zonage 2014-05, article 75,3, IV est de 3 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Étienne-de-Bolton, ce 17 mars 2025.



Me Cristina Chiurtu, notaire
Directrice générale et greffière trésorière